

PRIX DE L'ABONNEMENT :

Pour Lyon et le département du Rhône,
46 francs pour trois mois,
32 francs pour six mois,
64 francs pour l'année.

Hors du département, 1 f. de plus par trimestre.

Un numéro : 25 c. — Annonces : 25 c. la ligne.



LE CENSEUR,

JOURNAL DE LYON.

LE CENSEUR insère gratuitement tous les Articles, Lettres et Documents ayant un but d'utilité publique et revêtus de signatures connues.

ON S'ABONNE :

A LYON, au bureau du journal, rue des Célestins, n° 6,
ou 10.
A PARIS, chez MM. LEJOLIVET et COMP^e, directeurs de
l'Office-Correspondance, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 46,
et chez M. DEGOUE-DENUNQUES, rue Lepelletier, n° 3.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être
adressés, francs de port, à M. RITTIEZ, rédacteur en chef
du journal.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le dimanche. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

Lyon, le 12 novembre 1847.

Tout jusqu'ici porte à croire que M. Bresson, ambassadeur de France à Naples, a été victime d'un assassinat, et semble repousser l'idée d'un suicide que rien n'expliquerait. La manière dont M. Bresson a passé la soirée qui a précédé sa mort, la gaité qu'il a montrée, les arrangements qu'il venait de prendre pour son séjour ne permettent guère de supposer qu'il se soit tué lui-même. Mais quelle main l'a frappé ? quelle pensée a dirigé le bras du meurtrier ? Est-ce là un meurtre politique, ou l'ambassadeur est-il tombé victime d'une vengeance particulière ? Faut-il chercher dans ce crime une corrélation avec les affaires des mariages dans lesquels M. Bresson a joué un rôle si actif, et dont les résultats, trompant beaucoup d'espérances, ont pu soulever beaucoup de haines ? Dans ce cas, qui l'aurait poursuivi de Madrid à Naples pour le sacrifier dans sa nouvelle résidence ? Est-il tombé sous les coups de quelque bravo payé par un prétendant malheureux ou par quelque diplomate joué ? La déplorable attitude prise par le gouvernement français dans la question italienne aurait-elle inspiré l'assassin, qui aurait voulu le punir dans son représentant ? Telles sont les questions que l'on s'adresse, tel est le mystère qu'il faut percer ; toutes les conjectures sont permises jusqu'au jour où l'on saura enfin la vérité.

Le meurtre d'un ambassadeur presque sous les yeux de la cour auprès de laquelle il est accrédité est un fait trop grave pour que les autorités napolitaines ne fassent pas tous leurs efforts pour arriver à jeter quelque lumière sur ce drame, et peut-être le crime eût-il été prévenu ou découvert à l'instant même, si le ministre de la police et ses agents n'étaient beaucoup plus occupés du soin de la politique que du soin de veiller à la sûreté des citoyens.

Ce déplorable attentat reporte naturellement la pensée sur la situation de ce malheureux royaume de Naples où le despotisme de Ferdinand étouffe toutes les aspirations à la liberté. Le rôle adopté par le pape, les réformes obtenues par les populations des Etats de l'Eglise, les manifestations de la Toscane avaient réveillé les espérances des Napolitains ; aujourd'hui tout cri d'affranchissement s'est éteint dans le sang des patriotes, on expire dans la profondeur des cachots. Les troupes d'insurgés n'existent plus, tout a été pris, fusillé ou dispersé ; dans les Calabres, dans les Abruzzes, un silence de mort a succédé au bruit des armes, aux chants d'espérance ; toute tentative sérieuse a été comprimée ; à peine reste-t-il dans les bois de la Sila quelques hommes décidés et destinés à mourir inutilement.

Les villes sont gouvernées par un régime de terreur ; nulle sécurité pour les citoyens ; les familles soupçonnées de sympathies pour la cause libérale voient leurs membres enlevés et jetés dans les prisons, d'où ils sortiront quand il plaira à Dieu, au roi et à ses dignes ministres, jaloux d'ajouter de nouvelles victimes à celles qu'on a déjà faites. La douleur d'un frère n'est pas même respectée, et un homme qui jouit de l'estime générale, venu à Naples pour travailler à obtenir la liberté de son frère emprisonné sur le soupçon de professer des opinions libérales, a été lui-même incarcéré avec toutes les personnes qu'il avait visitées durant son séjour à Naples, bien qu'elles ne se fussent mêlées en rien aux affaires politiques.

Vainement les prisonniers demandent-ils à être mis en jugement, conformément à la loi ; la loi n'est qu'un vain mot dont le pouvoir ne tient pas compte. Il n'y a pas de charge contre eux ; les faire juger, ce serait marquer le terme de leur captivité, et le gouvernement ne veut pas même que l'on puisse croire qu'il y a une justice dans le pays, excepté la prétendue justice qui envoie à la mort.

Voilà le spectacle qu'offre aujourd'hui le royaume et principalement la ville de Naples, et notre cabinet, par le rôle qu'il a joué dans la question romaine, par sa connivence avec l'Autriche, se fait l'approuvateur, le soutien de ce misérable gouvernement.

Le banquet réformiste de Lyon aura lieu le mardi 23 courant, sous la présidence de M. Alcock, ancien député, conseiller à la cour royale de Lyon.

Les vice-présidents du banquet sont MM. Laforest, notaire et conseiller municipal ; Lortet, docteur-médecin ; Bergier et Brossette, conseillers municipaux.

Les secrétaires du bureau sont MM. Morellet et Chaney, avocats.

Les membres de la commission des toasts sont MM. Rittiez, rédacteur en chef du Censeur ; Ricard, conseiller municipal ; Potton, docteur-médecin ; Larat, commissionnaire-chargeur ; Drivon, docteur-médecin ; Rejanin, conseiller municipal de la Croix-Rousse ; Genoudet, conseiller municipal de la Guillotière ; Faure, docteur-médecin.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

Le commandant supérieur, les officiers, sous-officiers, artilleurs et pompiers de la garde nationale de Valence ont fait une visite à M. Léo de Sieyes, député du 1^{er} arrondissement électoral de la Drôme. M. Henri Fiéron, commandant, chevalier de la Légion d'Honneur, membre correspondant du comité électoral de Paris, lui a adressé l'allocution suivante :

« Monsieur,

» La garde nationale vient toujours avec le même empressement saluer votre retour à Valence et vous féliciter de votre conduite parlementaire.

» Vous vous êtes associé aux imposantes manifestations que provoquent de toutes parts la réforme postale, la réforme des impôts qui pèsent sur l'agriculture et le commerce, et la réforme électorale. En cela vous avez parfaitement compris les vœux et les besoins de la nation entière.

» Le gouvernement du roi comprendra-t-il enfin qu'il ne peut, sans renier son origine, et peut-être sans danger, résister plus longtemps à faire reviser des lois qui blessent si ouvertement les droits et les intérêts du peuple français ?

» M. de Montalivet, notre honorable compatriote, alors ministre de l'intérieur, n'avait-il pas lui-même proposé des modifications à la loi électorale ? La chambre eut le tort grave de rejeter cette première concession, qui pouvait être fertile en résultats satisfaisants.

» M. le ministre des affaires étrangères, dans un banquet à Lisieux, n'avait-il pas promis qu'il s'appliquerait à développer tous les genres de prospérité, de perfectionnement et de progrès ?

» M. le ministre des travaux publics n'avait-il pas convenu qu'il y avait quelque chose à faire ?

» Enfin, M. Cunin-Gridaïne, ministre du commerce, n'a-t-il pas déclaré hautement à la tribune qu'il y avait un mouvement social qu'il fallait suivre sous peine d'être entraîné par lui ?

» Eh bien ! que fait le ministère, né de la révolution de 1830, devant ces vœux, ces manifestations qui éclatent de toutes parts, et qui partent surtout du sein de l'élite de la nation ?... Reculera-t-il encore, quand le chef de l'Eglise, Pie IX, écrit sur son drapeau ces mots évangéliques : *Liberté, fraternité, réforme, progrès* ?

» Cette réforme tant désirée, le département de la Drôme, grâce au bon esprit de ses habitants, en a déjà devancé l'application et réalisé les effets, car, chez nous, la majorité est toujours assurée aux représentants d'une sage opposition.

» Un journal anglais se félicitait de nos dernières élections : si elles avaient été en France toutes comme dans la Drôme, qui a envoyé au Palais-Bourbon ses quatre députés s'asseoir aux bancs de la gauche, bien certainement alors *John Bull* n'aurait pas ri.

» La conséquence qu'on doit forcément déduire de ce fait, c'est que si nos constants amis, nos ennemis les Anglais se réjouissent du résultat produit par notre loi électorale, c'est qu'elle est mauvaise, et qu'on doit s'empressement de la refaire ou de la corriger.

» A votre retour à la chambre des représentants de la nation, vous contribuerez donc, avec la fermeté qui doit distinguer un bon et loyal député, à doter le pays d'actes législatifs plus en harmonie avec ses droits, ses besoins et ses sympathies.

M. Léo de Sieyes a répondu qu'il était très sensible à la démarche de la garde nationale, que ses opinions sur toutes les réformes utiles au pays étaient connues, et qu'elles seraient l'objet constant de ses vœux et de son zèle. Il a protesté de son amour pour l'ordre et de son respect pour les institutions constitutionnelles.

M. le commandant Henri Fiéron est le même qui a refusé d'assister au banquet réformiste parce qu'on ne devait pas y rendre un hommage officiel à la royauté constitutionnelle ; mais on doit croire que cet incident ne le séparera pas plus longtemps de ses amis politiques, et l'on peut voir par son allocution combien il est zélé partisan de toutes les réformes profitables à la nation.

Cependant le *Journal des Débats* a pris texte de la lettre de M. Fiéron pour le féliciter sur sa conduite. Le journal le *Siccle* a bien eu soin de lui faire remarquer que cet honorable citoyen n'était pas anti-réformiste, puisqu'il avait été suspendu pendant deux mois de ses fonctions de commandant de la garde nationale de Valence, par un arrêté du préfet de la Drôme, précisément parce que, dans une autre allocution à M. Delacroix, alors député de la Drôme, il avait manifesté les plus vives sympathies pour la réforme.

Affaires de Suisse.

VAUD.— On écrit de Payerne :

« Six militaires fribourgeois ont déserté le 5 au soir leur compagnie cantonnée à Belfaux et sont arrivés dans cette ville.

» Dans la nuit du 6 au 7, on a arrêté à Morat un jeune homme de 14 à 15 ans venant de Neuchâtel ; il était porteur de dépêches pour le général fribourgeois, lesquelles étaient cousues dans son habit. Ces dépêches ont été expédiées au vorort.

» Les fortifications de Fribourg ont dû être attaquées dans la nuit du 9 au 10.

BERNE.— D'après le *Beobachter*, M. Peel, chargé d'affaires d'Angleterre, se serait rendu ces jours derniers à Fribourg pour retirer des élèves, sans doute irlandais, du pensionnat des jésuites.

Les gardes civiques suivantes sont réunies dans l'Obersimmerthal pour la défense des frontières bernoises : à Boltigen, une compagnie d'infanterie ; à Zweisimmen, une compagnie d'infanterie et une compagnie de carabiniers ; à Lenk, une compagnie d'infanterie et 24 carabiniers ; à Saint-Etienne, deux compagnies environ.

Une grande revue de troupes, infanterie, cavalerie et artillerie, a eu lieu sur l'immense plaine de Wylerfeld, près de Berne. M. le chargé d'affaires d'Angleterre s'y était rendu à cheval. Tout le monde était charmé de la tenue magnifique de ces troupes ; outre une partie de la division bernoise Burekhardt, il y avait des milices de Vaud, de Zurich et de Soleure.

Les hostilités ont déjà commencé du côté de Fribourg. Des soldats du landsturm fribourgeois ont tiré quelques coups de feu contre le poste bernois de Neuenek, mais sans atteindre personne. Ils se sont retirés à l'apparition de la troupe bernoise.

BALE-VILLE.— Nous avons la satisfaction de pouvoir annoncer que le grand-conseil de Bâle a décidé de fournir son contingent à l'armée fédérale.

THURGOVIE.— Le ministre autrichien, M. de Kaisersfeld, a passé le 3 courant à Frauenfeld, se rendant sur un territoire neutre.

LUCERNE.— L'état de siège se fait déjà sentir à Lucerne. Les arres-

tations arbitraires sont de nouveau à l'ordre du jour. La plus surprenante jusqu'à présent est celle du libraire Stoker, homme extrêmement paisible, mais libéral ; c'est lui qui, ancien greffier du tribunal criminel, s'est attiré la colère d'Ammann par quelques révélations sur le procès Leu.

Paris, le 10 novembre 1847.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

C'est aujourd'hui, à midi, qu'a eu lieu, au ministère des finances, l'adjudication de l'emprunt de 250 millions. Une seule soumission a été présentée : celle de MM. de Rothschild frères. MM. de Rothschild offraient de prendre l'emprunt à 75 fr. 25 c. Aussitôt que ce chiffre a été connu, bien des personnes se sont empressées de quitter la salle où l'adjudication avait lieu, pour aller annoncer aux spéculateurs qui attendaient des nouvelles que l'emprunt ne serait pas adjugé. Il leur semblait, en effet, impossible que M. le ministre des finances acceptât les propositions qui lui étaient faites.

Tandis qu'on allait ainsi annoncer aux gens de bourse qu'il y avait à la tête du ministère des finances un homme soucieux des intérêts du pays, M. Dumon, qui avait mis quelques minutes d'intervalle entre l'ouverture de la soumission de MM. de Rothschild et la décision qu'il avait à faire connaître, a déclaré que la soumission de MM. de Rothschild était supérieure au minimum déterminé dans le pli cacheté qu'il avait déposé sur le bureau en entrant dans la salle, l'emprunt leur était adjugé.

Nous n'entreprendrions pas de raconter les marques de surprise qui éclatèrent alors, les cris d'étonnement que poussèrent des hommes qui n'osaient pas s'en rapporter au témoignage de leurs oreilles, et qui étaient bien obligés de croire à la parole de ceux qui, placés plus près du ministre, l'avaient parfaitement entendu prononcer l'adjudication. Nous ne dirons pas davantage les réflexions, les commentaires qui échappaient à plus d'une bouche ; il y a des choses qu'on peut bien entendre, mais qu'on ne saurait répéter.

Il y a quelques semaines, quand le jour de l'adjudication de l'emprunt fut fixé, il nous arriva de dire qu'il serait adjugé dans la limite de 74 50 à 75 50. Deux ou trois jours plus tard, craignant de nous être trompés dans nos suppositions, le cours des fonds publics remontant d'ailleurs, et l'opinion ne pouvant se résigner à admettre une adjudication dans de semblables conditions, nous modifiâmes notre premier sentiment en disant que le soumissionnaire pourrait bien élever ses offres jusqu'à 76 f., prix encore inférieur à celui de 77 f. que déterminaient bien des gens comme une limite au-dessous de laquelle le ministre des finances ne saurait descendre sans manquer à tous ses devoirs. Enfin, aujourd'hui, dans les groupes nombreux qui se pressaient au ministère des finances, on disait qu'il n'y aurait pas d'adjudication, attendu que MM. de Rothschild ne voulant pas soumissionner au-dessus de 77 50 ou 78, il était impossible que le ministre leur adjugât l'emprunt à de semblables conditions.

Toutes ces prévisions du public ont été trompées, et nous nous trouvons, à notre grand regret, avoir eu trop complètement raison en déterminant tout d'abord la limite de 74 50 à 75 50 comme celle dans laquelle se tiendraient les preneurs de l'emprunt.

Nous n'avons jamais douté que l'emprunt ne fût adjugé. L'Etat, par les folles dépenses qui ont été faites depuis quelques années, s'est placé dans la situation de ces fils de famille qui, après avoir gaspillé un magnifique patrimoine, s'estiment très heureux qu'on veuille bien leur prêter à gros intérêts sur les espérances qui leur restent encore. Il avait besoin d'argent, MM. de Rothschild ont consenti à lui en donner aux conditions qu'il leur a convenu de déterminer, et M. Dumon a dû subir la loi qui lui était faite. Voilà ce que nous trouvons de mieux à dire pour expliquer sa conduite et la faire innocenter.

Il y a trois ans à peine, M. Lacave-Laplagne, qui était alors ministre des finances et qu'on a congédié depuis comme doué d'une incapacité incurable, se trouva dans la nécessité de contracter un emprunt ; il l'adjugea, si nous avons bonne mémoire, au tax de 84 f. et quelques centimes, et, à cette époque, on trouva généralement que l'adjudicataire n'avait pas fait une mauvaise affaire. Que s'est-il donc passé depuis trois ans, et dans quelle déplorable situation a-t-on donc précipité nos finances, pour qu'aujourd'hui le ministre qui est spécialement chargé de les administrer s'estime très heureux de pouvoir vendre ses rentes nouvelles à 75,25, ou, pour parler plus vrai, à 72 f. 80 c., car les termes de paiement sont échelonnés de telle sorte que l'adjudicataire, touchant dès le 22 décembre prochain l'intérêt de sommes qu'il n'aura pas encore versées, pourra réaliser une bonification de près de 2 f. 50 c. ? L'adjudication d'aujourd'hui n'annonce-t-elle pas que le budget qui sera présenté à la session prochaine se soldera encore, comme tous ceux de ces dernières années, par un déficit, et que l'équilibre entre les recettes et les dépenses continuera à être un problème dont la solution sera plus éloignée que jamais pour le pays ?

L'emprunt s'est vendu cet après-midi à la Bourse avec une prime de 1 fr. 75 c. On voit que les adjudicataires ont pu déjà réaliser un fort beau bénéfice sur les portions qu'ils en ont placées ; par contre, la rente a baissé, et il en devait être ainsi. Qui ne s'effrayerait de la situation de nos affaires financières en voyant M. de Rothschild n'offrir que 72 fr. 80 c. des rentes nouvelles qui lui étaient proposées, et M. le ministre des finances s'empresse de faire affaire à ce prix ?

Tout cela n'annonce pas que la situation de la place de Paris soit regardée comme très rassurante, et que le mouvement général des affaires commerciales de notre pays n'inspire plus aucune inquiétude. Il ne faut donc pas s'attendre à voir la Banque de France réduire de si tôt encore le terme de son escompte et rendre au commerce les facilités qu'elle lui a enlevées il y a un an, aussi bien que la sécurité qui s'en est allée lorsque l'élévation de l'intérêt de l'argent est venue prendre sa place.

Banquet réformiste de Lille.

On lit dans l'*Echo du Nord* :

Le banquet réformiste de Lille a eu lieu le 7. Nous devons le constater tout d'abord, l'empressement des souscripteurs à prendre

part à cette manifestation a été aussi général, aussi unanime que nous l'avions annoncé depuis long-temps. La réforme a reçu un éclatant hommage; plutôt à Dieu que nous pussions constater la même homogénéité dans tous les sentiments qui se sont fait jour dans cette réunion si solennelle et si imposante!

Notre devoir nous impose l'obligation de faire taire nos regrets pour ne laisser entendre que le langage de l'impartialité. Nous devons donc le constater, un funeste dissentiment est venu jeter le désordre dans ces rangs fraternels qu'une même pensée avait formés; la discorde, si long-temps et si péniblement comprimée, a pu enfin pénétrer dans le camp des réformistes. Au moment où nous traçons, dans l'amertume de nos souvenirs, ces aveux qui nous sont si douloureux, nous en sommes encore à nous demander quelle susceptibilité nous a privés de la présence et des éloquentes protestations d'hommes justement révérs pour leur talent et leur caractère; comment on n'a pas vu que céder le terrain, c'était abandonner son poste et fournir des chants de triomphe aux ennemis de la réforme.

A midi, des masses de citoyens se dirigeaient vers la place de la Mairie, au rendez-vous assigné aux réformistes, et se rendaient au Salon-Blanc, que l'on avait mis à leur disposition, pour organiser l'ordre de la marche. A peine la moitié des souscripteurs sont-ils réunis, que le bruit se répand que M. Odilon Barrot demande qu'une modification soit apportée au toast qu'il devait porter. A ces mots: « A la réforme électorale et parlementaire », le député de Chauny voulait ajouter ce complément: « Comme moyen d'assurer la pureté et la sincérité des institutions de juillet. » De vives réclamations se font entendre; les souscripteurs radicaux s'écrient que l'on a trompé leur confiance en s'écartant des termes du programme; que l'on a exigé de M. Ledru-Rollin, qui s'y est soumis, la suppression du toast qu'il voulait porter à la souveraineté nationale; que l'impartialité de la commission, ou, si l'on veut, sa rigidité, devait maintenir tout le monde, sans exception, dans les termes du programme accepté et signé par tous ses membres.

La discussion s'échauffe, et une protestation se signe déjà, quand M. Barrot se présente dans la grande salle, conduit par M. Saint-Léger, président du banquet. M. Barrot venait pour tenir tête à l'orage et maintenir le toast qu'il proposait; il était facile de voir à son attitude qu'il ne voudrait pas accepter de transaction. M. Saint-Léger, après avoir présenté M. Barrot, que l'on a entouré dans un silence respectueux, a dit: « Je vous présente M. Barrot qui honore de sa présence notre banquet patriotique. Vous avez confiance en votre commission, en moi que vous avez nommé votre président; soyez sûrs que rien ne sera dit qui soit contraire aux sentiments qui nous animent tous, et qui trouveront de bons interprètes. » Pendant cette allocution, des rumeurs croissantes s'élevaient; des voix plus énergiques que nombreuses s'élevaient que l'on nous payait de faux-fuyants, et l'on fut obligé de retenir un des mécontents qui se dirigeait avec emportement vers M. Barrot pour l'interpeller. Le député de l'Aisne était tellement absorbé dans les pensées que cette opposition lui suggérait, qu'il fallut que M. Saint-Léger lui prit le bras pour le tirer de l'espèce de stupeur qu'elle lui avait causée. La contenance de M. Barrot annonçait une prédisposition à lutter contre tous les obstacles. On parvint aisément, après son départ, à former les rangs des souscripteurs, qui, au nombre de plus de neuf cents, se rendirent, dans l'ordre le plus parfait, à la salle que leur avait préparée M. Dutilleul, quai de la Haute-Daule.

Il serait difficile de rien voir de plus heureusement distribué que cette vaste salle planchée, construite sur l'emplacement d'un jardin, décorée des écussons des principales villes du Nord, terminée d'un bout par la tribune destinée aux orateurs, de l'autre par un orchestre où se trouvaient cinquante-quatre musiciens qui avaient offert de concourir gratuitement à la fête. La salle formait une vaste tente recouverte en toile et coupée au milieu par une grande allée. Les vingt-quatre tables parallèles avaient chacune leurs commissaires spéciaux; elles se composaient de quarante convives chacune, et peu de places étaient restées vides. Devant la tribune se trouvait la table des journalistes et des sténographes, et tout auprès celle des députés et des célébrités politiques invités.

A peine s'était-on rangé à ses places dans le plus grand ordre, que le bruit se répandit qu'une vive discussion s'élevait, à l'occasion de la modification que M. Odilon Barrot voulait apporter à son toast, entre ce député et ses collègues, dans le grand salon de M. Dutilleul, où ces messieurs se trouvaient réunis. Après une longue attente, on appela tous les membres de la commission.

Ces messieurs, réunis sous la présidence de M. Bonte-Pollet, discutèrent chaudement entre eux. Un d'eux proposa de choisir M. Lherbette comme médiateur. Cette proposition, médiocrement goûtée dès le principe, finit par l'emporter, et cet honorable député de l'Aisne parut au milieu de la commission. Il déclina tout d'abord l'honneur qu'on avait bien voulu lui faire; il promit cependant de tenter une dernière démarche auprès de M. Odilon Barrot, qui resta inébranlable dans sa résolution. La majorité de la commission ne voulant pas, de son côté, modifier son programme, M. Odilon Barrot s'éloigna, suivi de MM. Delespaul et Lestiboudois, des autres députés et des membres du conseil-général qui avaient été invités au banquet.

Une demi-heure s'écoula, et le bruit se répand que MM. les députés ont pris la résolution de se retirer. Le comité rentre dans la salle, ayant à sa tête M. Saint-Léger, son président et président du banquet.

M. SAINT-LÉGER monte à la tribune et s'exprime ainsi:

Messieurs, Je réclame votre indulgence. La position où me place une circonstance grave m'oblige à réclamer toute votre attention. En acceptant la présidence du banquet, je ne me suis pas dissimulé combien était grande la charge qui m'était imposée. (Mouvement d'attention.)

Les députés de la gauche constitutionnelle qui sont présents demandent que le toast réformiste soit ainsi expliqué: *A la réforme électorale et parlementaire comme moyen d'assurer la pureté et la sincérité des institutions de juillet!* (Rumeurs.)

Ce dernier membre de phrase complète le premier.

Cette question de modification de programme a été combattue par le comité réuni, et il demande que le programme soit maintenu dans son intégrité. (Oui! oui! — Il a raison!)

MM. les députés, qui ont devant le pays une immense responsabilité, ne croient pouvoir accepter le banquet que sous cette forme, qui implique l'entier développement des institutions constitutionnelles qui nous régissent.

Que voulons-nous, Messieurs? La réalité du gouvernement représentatif, dont nous n'avons que la déception. En effet, si nous avions la réalité du gouvernement représentatif, pourquoi en demanderions-nous le développement?

Plusieurs voix: Mais ce n'est pas là le programme? Le programme pur et simple! le programme!

M. SAINT-LÉGER: Mais, messieurs, le programme n'est pas autre chose que le développement des institutions constitutionnelles.

Nouveaux cris: Le programme! le programme sans rien ajouter!

M. SAINT-LÉGER: Si vous ne voulez pas qu'on ajoute l'explication proposée par MM. les députés, vous les placez dans une position qui explique leur résolution; ils se retireront. Au surplus, il n'y a pas de contrat entre eux et nous. (Rumeurs.)

Plusieurs voix: Ce n'est pas maintenant qu'il fallait le dire.

M. SAINT-LÉGER: M. Odilon Barrot demande que ces paroles soient prononcées par M. le président, que nous voulons la sincérité, la pureté de nos institutions conquises en juillet.

Autres voix: Rien! rien! le programme!

M. SAINT-LÉGER: Messieurs, ce conflit est grave, pénible, et peut arrêter le développement de la pensée réformatrice, si vous n'admettez pas ce qu'on peut demander raisonnablement.

Une voix: Pourquoi M. Barrot ne l'a-t-il pas dit avant de venir?

M. SAINT-LÉGER: Il n'a pas été consulté sur le programme.

Une voix: Si! si! moi-même je le lui ai fourni.

M. SAINT-LÉGER: Je n'ai plus qu'un mot à dire: ma position est fort délicate, vous le comprenez, et je crois devoir résigner l'honneur qui m'avait été décerné par vous. (Marques générales de regret.)

Le développement qu'on réclame entre dans ma pensée. Je crois que le gouvernement constitutionnel est compatible avec toute liberté, et que nous pouvons l'obtenir avec lui; si l'on veut plus, je ne puis pas accepter la présidence de ce banquet, je ne puis me rendre l'organe de convictions qui ne sont pas les miennes.

Voix nombreuses: Le programme! le programme!

M. Saint-Léger descend de la tribune et quitte la salle. (Mouvement.)

M. HURÉ, avocat du barreau de Douai: Messieurs, quand nous sommes venus ici, nous n'avons eu qu'une seule idée, la pensée de la réforme. Nous avons accepté, pour concourir à cette œuvre, toutes les convictions; nous n'avons voulu exclure personne. Mais, pour rester fidèle au programme, il ne faut demander à personne un acte de foi individuelle. Nous aurions donc trouvé bon que chaque orateur portât à cette tribune le développement de ses opinions individuelles; nous l'aurions entendu avec calme, avec religion. Mais je me demande s'il ne serait point prudent de demander à tous un acte de foi politique en forme. Ce serait là un moyen d'empêcher le succès de la réforme.

Pour atteindre le but qui nous amène ici, je propose de porter un seul toast qui n'ait pas de couleur, qui ne soit d'aucune opinion, ni blanche, ni noire, ni grise; un seul toast: *A la réforme électorale et parlementaire!* toast qui est dans la pensée de tous ceux qui sont ici, indépendamment de toute nuance d'opinion. (Bravo! bravo!)

La séance est de nouveau interrompue pendant quelques instants.

Plusieurs voix: Il nous faut un président!

M. HURÉ: On propose, et je présente également pour nous présider, un nom cher à tous, M. Bonte-Pollet. (Approbation générale.)

Sur l'invitation de M. le président, tous les convives s'assoient, et le banquet s'ouvre par le chant de *la Marseillaise* exécuté par l'orchestre, sur la demande générale.

M. BONTÉ-POLLET, au dessert, monte à la tribune:

Messieurs, dit-il, le moment de nous séparer n'est pas venu. Il est impossible de rester au point où nous en sommes. Il faut que tous les toasts se développent. Chacun de vous sera invité à monter à la tribune pour leur développement. (Approbation.) Le premier toast inscrit sur le programme et admis par le comité est le suivant: *A la réforme électorale et parlementaire!* Je demande si quelqu'un veut prendre la parole.

De toutes parts: M. Huré! M. Huré!

M. HURÉ monte à la tribune et s'exprime ainsi:

A la réforme électorale et parlementaire!

Messieurs, vous me voyez confondu de l'honneur insigne qui m'est accordé de porter le toast à la réforme électorale et parlementaire. Saisi à l'improviste par cet honneur, et n'ayant pour m'exprimer devant vous que le sentiment profond de la moralité, que j'ai dit qui soit digne de cette auguste assemblée? Je l'appelle auguste, et elle mérite cette épithète. En effet, nous sommes, je puis le dire hautement, un sénat d'honnêtes gens (approbation), de gens qui voulons le vrai, qui l'avons toujours voulu, qui le voudrons toujours. (Oui! oui! — Bravo!)

Messieurs, appelé par mon âge à siéger, en 1850, sur les degrés de l'Hôtel-de-Ville, j'étais un de ceux qui de bonne foi croyaient à ce trône entouré d'institutions républicaines. (Ah! ah! — Rires ironiques.)

Je dirai plus: je fus appelé à l'insigne honneur d'une fonction publique; mais moi malheureusement ne dura pas long-temps, et depuis le jour où j'ai vu arracher les épaulettes à Lafayette, je ne dirai pas que je n'ai plus cru au trône, mais j'ai cessé de croire aux institutions républicaines. (Rires d'adhésion. — Très bien! très bien!)

J'avais déjà même cessé d'y croire quand je vis envoyer en Angleterre, pour nous représenter sur cette terre classique des hommes libres, nous, le peuple de 89, qui venions de restaurer les libertés publiques, qui, messieurs, qui? Talleyrand! (Profonde sensation.) Oh! depuis cet instant, je m'empresse de le dire, le bandeau est tombé de mes yeux, les illusions s'en sont allées, et je me suis dit: Qu'importe la forme? Après tout, il resterait toujours au cœur du peuple français le sentiment impérieux de la moralité et de la nationalité. (Applaudissements et acclamations prolongés. — Oui! oui! Très bien! Bravo!)

La moralité, qu'en a-t-on fait? Je ne le dirai pas, j'en rougirais! (Bravo!) La moralité, messieurs! Nous sommes, non pas en descendant en nous-mêmes, mais aux yeux de ceux qui nous régissent, matière et marchandise. (Explosion de bravos.) Ce n'est plus avec des places, des cordons, des justices de paix, avec toutes ces séductions de l'or déguisées sous des formes honnêtes, non; c'est à beaux deniers comptants que, dans les bazars électoraux, on marchandait les consciences et l'honneur du peuple français. (Approbation générale.)

De toutes parts: Très bien! très bien!

Et l'on nous dira après cela que les lois sont respectées, que tout va bien, qu'on est satisfait! (Sensation.)

Les lois! on ose prononcer ce nom! Mais qu'est-ce donc que les lois, sinon l'expression de la moralité du peuple, la règle de cette moralité? Et s'il y manque, il descend au-dessous de l'animal; car enfin l'animal suit son instinct, et l'homme qui se vend viole son sentiment naturel: il descend donc au-dessous de la brute. (Mouvement.)

Je demande donc la réforme électorale, et ce n'est pas seulement la nationalité, mais l'humanité que la réforme doit réhabiliter; car, sans le sentiment de la moralité, c'en est fait de l'humanité elle-même. Je n'ai pas besoin d'insister là-dessus. (Adhésion.)

Quant à la dignité nationale, je n'en parlerai guère non plus.

L'avons-nous assez médiée, cette alliance anglaise? L'avons-nous assez payée au détriment de nos plus chers intérêts? avions-nous assez baissé la sandale de saint Georges? Eh bien! voilà qu'un beau jour, pour je ne sais quoi, pour des passions espagnoles (rires ironiques), elle est rompue, cette alliance utile, cela est vrai, mais bien payée, trop chèrement payée; car j'eusse mieux aimé cent mille coups de canon tirés sur nous que d'acheter cette alliance au prix qu'elle nous a coûté. Mais enfin nous l'avons achetée comme nous avons acheté d'autres choses... (Nouveaux éclats de rire. — Oui! oui! malheureusement!)

Et après cela on la jette par-dessus les Pyrénées. Je vous ai dit pourquoi. Voilà ce qu'est devenue l'alliance anglaise. Maintenant nous voilà entraînés à la remorque de la vieille sainte-alliance, à la remorque de l'alliance autrichienne (Approbation. — Très bien! très bien!), et si nous avons à tirer le canon; pour qui sera-ce? pour les jésuites! (Explosion de bravos.)

C'est à vous, citoyens français, que je demande si vous voulez vous rallier, je ne dirai pas aux soldats du pape, car ils sont devenus les plus glorieux de l'univers (vive adhésion), mais si vous êtes disposés à combattre sous l'enseigne de Loyola. (Tonnerre d'applaudissements. — Jamais! jamais!)

Voilà donc un avenir digne de la nation, j'd'être réduite à soutenir les suppôts du despotisme, dont la poignée jette à Rome et la pointe partout! (Vifs applaudissements.)

Ne soyez donc pas étonnés si, quelque jour, il vous faut tirer l'épée pour cette société de Jésus qui peut se recommander à l'histoire par certains titres littéraires, par certains procédés d'éducation, mais qui a été de tout temps et sera toujours l'alliée des trônes et l'ennemie des libertés publiques. (Vive adhésion.)

Ainsi, Messieurs, à la réforme électorale! car au point où les choses en sont venues, je le dis dans la sincérité de mon âme, je le dis à toutes les nuances d'opinion, aux dynastiques, aux radicaux, aux amis du trône eux-mêmes, comme à ceux qui devancent l'opinion du jour, il n'est qu'un salut pour tous, un seul principe conservateur pour le triomphe de notre industrie, pour éviter les révolutions, un cataclysme effrayant, dont les conséquences seraient incalculables, il n'est qu'un seul remède: la réforme électorale et parlementaire. (Applaudissements unanimes et prolongés.)

De toutes parts: Oui! vive la réforme électorale!

M. HURÉ: A la réforme, qui a l'avantage de nous rallier tous ici, et de

faire naître dans le cœur de tous les honnêtes gens qui m'entendent une seule palpitation, un seul vœu! A la réforme électorale! A l'avenir du peuple français! Les questions de moralité et de nationalité sont là. *A la réforme!* (Triple salve d'applaudissements.)

Toute l'assemblée: Vive la réforme! *La Marseillaise!*

L'orchestre exécute de nouveau *la Marseillaise*, dont le refrain est chanté en chœur.

Quand le silence est rétabli, M. le président monte à la tribune.

Messieurs, dit-il, toujours dans l'ordre et la légalité, nous devons suivre exactement le programme. (Oui! oui!)

Après le toast approuvé par les acclamations qu'il a reçues venant de lui-ci: *Au nouveau développement de la vie politique!* L'honorable orateur qui devait le développer a été entraîné par les autres. Si parmi vous quelqu'un était préparé pour le développement de ce toast, il peut demander la parole. (Mouvement de silence.) Personne ne réclame la parole? Le toast qui suit est: *A l'indépendance nationale!* Il devait être développé par M. Roger, député, qui a été retenu par une indisposition.

Une voix: Eh bien! qu'un autre le développe!

Plusieurs voix: M. Degeorge! M. Degeorge!

Quelques membres de la réunion: Il vient de s'absenter.

M. LE PRÉSIDENT: Le toast suivant: *A la probité politique!* devait être porté par M. Lherbette, député. M. Lherbette a regretté de ne pouvoir rester, par suite de la détermination de ses honorables collègues. S'il avait suivi ses sympathies personnelles, il serait resté parmi nous; mais il a craint de faire un affront à ses collègues.

Vient le toast: *A l'indépendance des électeurs!* que devait développer M. Lestiboudois. Mais le sort en est jeté; tous ces messieurs sont partis. (Murmures. — Quelques coups de sifflet se font entendre. — Acclamations.)

Un membre, avec chaleur: Je demande, Monsieur le président, qu'on ne fasse aucune manifestation contre des absents qui ne peuvent se défendre. (Vive adhésion. — Très bien! très bien!)

M. LE PRÉSIDENT: Un bruit inconvenant vient de se faire entendre; que MM. les députés soient absents ou non, on ne doit se permettre aucune manifestation inconvenante. (Vive approbation.)

Je passe au toast suivant: *A la presse libre et indépendante!* Quelqu'un demande-t-il à le développer?

M. DELEBECQUE, rédacteur en chef du *Libéral du Nord*, est appelé à la tribune, à défaut de M. Frédéric Degeorge, rédacteur du *Progrès du Pas-de-Calais*.

Nous remercions, dit-il, l'honorable assemblée qui vient de nous appeler à la tribune en rendant un bon témoignage à la presse.

La presse! vous en savez la puissance; nous ne venons pas ici la mesurer; nous ne venons même stipuler pour elle aucune réforme, quoiqu'elle reste accablée sous les lois de septembre.

Nous venons simplement dire: Comptez sur elle comme sur une auxiliaire dévouée pour la réforme électorale et parlementaire.

Mais nous devons ajouter ceci, Messieurs: si vous devez compter sur le pouvoir de la presse, vous devez compter encore plus sur vous-mêmes, car, pour être puissante, elle a besoin de s'appuyer sur l'opinion publique, de même que l'opinion publique ne peut faire un pas sans le secours de la presse.

Elle sera, si vous voulez, votre avant-garde; mais elle doit être suivie du gros bataillon de l'opinion publique. Sans cette force morale, elle pourrait s'isoler, se produire comme une idée, une utopie, au lieu d'être une action permanente; sans cela, elle pourrait marcher à l'aventure, s'égarer, se perdre.

D'un autre côté, sans la presse, l'opinion du citoyen s'arrête comme un aveugle sans guide, se matérialise et reste à la merci du despotisme.

Mutualité, réciprocité d'action, d'efforts et de dévouement, c'est la loi du progrès.

Si ces principes sont vrais, et je n'ai pas besoin de m'y arrêter, car ils sont les vôtres; si nous devons marcher ensemble à un but commun, il est dans les devoirs de la presse de vous rappeler toujours le but, autant que de toujours vous consulter sur la marche à suivre pour l'atteindre.

La presse vous doit donc son opinion, et ne peut la dire avec plus d'assurance que dans cette solennelle réunion de citoyens, tous animés d'un sentiment patriotique.

Que voulons-nous? où allons-nous?

Messieurs, je ne me jeterai pas dans l'abstraction politique; mais je vous demanderai à vous tous dont le cœur bat pour la patrie si nous ne sommes pas les enfants de la grande révolution française.

Nos pères, ces martyrs de leurs idées, nous les ont transmises comme un dépôt saint et sacré; et les principes les plus vrais, les plus forts, sont dans les traditions scellées du sang du peuple.

Eh bien! ces traditions, ces principes, vous en savez la formule; elle est simple et grande, elle est claire et précise, elle est sortie de la morale chrétienne: c'est la liberté, l'égalité, la fraternité.

Je ne m'y arrête pas. Je n'ai voulu que déployer ce saint drapeau de la révolution, parce que nos pères nous ont dit: « Avec ce drapeau, vous triompherez. » Je n'ai rien à expliquer ni à développer sur notre but social; il me suffit de l'avoir rappelé. Oui, nous souvenirs les plus religieux, notre conviction la plus profonde, notre cœur nous dit: C'est bien là que nous marchons, à la liberté, à l'égalité, à la fraternité.

Mais par quelle route?

L'expérience, l'histoire nous donnent sur les moyens d'y atteindre des enseignements sûrs.

On y arrive par le gouvernement du pays par le pays. C'est encore là notre foi politique.

Je veux être parlementaire, aussi parlementaire que possible, et je dirai: on y arrive par le gouvernement représentatif.

Mais ce gouvernement, le possédons-nous?

On nous l'a dit, on a voulu nous le faire croire. Mais on nous a dit un mensonge, on a voulu nous imposer par la ruse. Non, nous ne possédons pas le gouvernement du pays par le pays. Nous n'avons du gouvernement représentatif qu'une ombre fautive et trompeuse.

Est-ce le gouvernement représentatif que celui où la volonté d'une nation de 55 millions d'habitants est représentée par deux ou trois cent mille électeurs?

Où toute politique aboutit fatalement à un système personnel?

Où l'abus des influences peut s'exercer de manière à faire de tout électeur un brocanteur de votes?

Où les intérêts les plus généraux, les plus sacrés, la vie des travailleurs n'est sauvegardée par aucun mandataire, par aucune institution?

Où l'association des maîtres, à qui le cens assure l'électorat, est soigneusement protégée?

Où l'association des ouvriers, à qui l'électorat est refusé, est impitoyablement proscrite?

Est-ce le gouvernement représentatif que celui où la corruption est la règle, et la moralité l'exception?

Où l'intelligence n'est rien, et l'argent tout?

Où des Drouillard sont nommés députés? Où des Teste deviennent ministres? Où des Praslin sont pairs de France?

Où la majorité parlementaire se forme au gré des fonctionnaires du pouvoir exécutif, à l'aide de places, de décorations et d'actions de chemins de fer?

Est-ce le gouvernement représentatif que celui qui compte presque autant de scandales que de journées d'existence?

Avec le gouvernement du pays par le pays, la souveraineté nationale sait parler haut dans ses relations avec les peuples. Et croyez-vous que la France ait parlé, quand son gouvernement a laissé périr lâchement la Pologne?

Quand il a déserté la question d'Orient?

Quand il a souffert l'affront Pritchard?

Quand il a laissé égorguer la Galicie par l'Autriche?

Quand il menace la république helvétique de l'intervention de nos armées?

Quand il se livre à ses manœuvres matrimoniales et dynastiques en Espagne?

Quand il est toujours prêt à traiter, pourvu que pour lui il y ait de la honte dans un traité?

Non, non, le gouvernement n'a rien d'un gouvernement du pays par le pays. Au lieu d'être une représentation, une vérité émanant de la souveraineté nationale, c'est une oligarchie, un mensonge politique.

Voilà, Messieurs, ce que la presse doit vous dire sur le but social que nous avons à poursuivre et sur les moyens qui peuvent nous le conduire. C'est à la conquête du gouvernement du pays par le pays que nous devons

marcher. Le chemin peut être rude à parcourir, mais inspirons-nous des leçons de nos pères; ayons du courage politique comme ils en ont eu dans les temps les plus difficiles, comme ils ont eu du courage militaire sous l'Empire. Je me trompe, Messieurs, quand je parle du courage, c'est de l'héroïsme qu'il faut dire. Voyez plutôt les témoignages de 92 élevés sur la place d'armes de Lille.

Vous demandez aujourd'hui la réforme. C'est bien à vous, citoyens! C'est un pas que vous voulez faire dans la voie que nous avons retracée aussi brièvement que possible. Vous obtiendrez ce que vous demandez, si vous le voulez fermement.

La presse l'a dit depuis long-temps déjà, et le répétera encore en avant de vous; c'est son rôle, c'est son devoir d'être là. La réforme! la réforme! encore la réforme!

Que ce cri, parti de nos frontières du Nord, retentisse jusqu'à nos frontières du Midi: La réforme! la réforme! et encore la réforme!

M. LE PRÉSIDENT: Après le toast *A la presse libérale et indépendante!* vient le toast *A la dignité nationale!* qui devait être porté par M. Crémieux. Mais M. Crémieux n'est pas encore arrivé, et on ne compte sur lui que sur les cinq heures et demie ou six heures. Je demande donc si quelqu'un veut développer ce toast.

De toutes parts: Non! non! attendons M. Crémieux.

M. LE PRÉSIDENT: Alors ce toast est réservé. Vient ensuite, le toast *A l'Union des villes d'Amiens et de Lille!* que devait développer M. Creton; mais M. Creton est également absent.

Quelques voix: Passez alors au toast suivant.

M. LE PRÉSIDENT: Arrive alors à ce toast: *Aux travailleurs! à l'amélioration du sort des classes laborieuses!* Quelqu'un veut-il venir développer ce toast? (Moment de silence.)

Quelques voix: Qu'on demande à M. Ledru-Rollin de développer ce toast.

Plusieurs assistants: Il est absent! il s'est également retiré.

Voix diverses: Non! non! il ne s'est pas éloigné.

Quelques membres de la réunion quittent en ce moment la salle, rentrent bientôt avec M. Ledru-Rollin qui, après quelques instants d'hésitation, cède enfin aux instances qui lui sont faites et monte à la tribune.

M. LEDRU-ROLLIN: Concitoyens, oui, aux travailleurs! à leurs droits imprescriptibles, à leurs intérêts sacrés, jusqu'à présent méconnus! Leurs droits! après deux révolutions, ils les ont conquis, et personne aujourd'hui ne saurait en contester le principe; mais on en diffère indéfiniment la réalisation. (C'est cela!) Le peuple, nous dit-on, quels droits voulez-vous lui conférer? Il est incapable, il est ignorant. Le peuple! c'est l'anarchie, c'est le chaos, c'est la révolution, c'est le sang! (Mouvement prolongé.)

Messieurs, vous le connaissez dans cette ville industrielle. (Oui! oui! et nous l'aimons!) Croyez-vous que ce tableau soit vrai? (Non! non! non! c'est de la calomnie!) Oh! sans doute, si nous consultons les écrivains salariés, le peuple, c'est cela! (Très bien! très bien!) Mais ils le prennent où? A Paris, sur un point de cette cité où la police concentre les repris de justice, et, voulant chercher des effets d'art dans la fantasmagorie et dans le hideux, par des efforts inouïs d'imagination, ils vous disent: « Ces gens dégradés, hideux, qui hantent ces repaires, c'est le peuple! » (Vive sensation.)

Oh! non, Messieurs, ce n'est pas le peuple; ce n'est pas sur ce théâtre qu'il faut le voir. (Non! non!) Il faut se transporter dans ces villes manufacturières où le maître, pressé lui-même par le capital, par une concurrence redoutable (C'est vrai! c'est vrai!); n'ayant plus de débouchés parce que tous les marchés les marchés lui sont fermés, et que partout notre drapeau est foulé aux pieds (profonde sensation); le maître, dis-je, est obligé de réduire ses salaires. Ah! ce n'est pas à lui qu'il faut faire le procès, c'est au gouvernement. (Oui! oui! très bien!) C'est au gouvernement qui ne lui permet pas de trouver le placement de son industrie. Dans ces villes-là, le peuple souffre; que voit-il? Il voit sa fille se prostituer, trop souvent pour trouver le supplément d'un salaire qu'elle ne gagne pas. (Vive sensation.) Il voit ses enfants qui errent, et à qui leur père ne peut pas donner du pain. (Mouvement prolongé.) Eh bien! Messieurs, ces hommes souffrent avec calme, avec résignation, et si la maladie, le rachatisme ne les a pas rendus impuissants, quand il faut défendre le pays, c'est encore eux qu'on trouve. (Oui! oui! très bien!) Voilà le peuple des villes.

Et le peuple des campagnes, ils le calomnient aussi; ils disent: « Voyez le paysan, c'est un homme cupide. » Oh! oui! parfois il est avide, il est avide comme la terre qui boit ses sueurs et ne dit jamais: Assez! Oui, avide, parce qu'il veut une parcelle de propriété, qu'il considère comme un premier élément de liberté. (Vive adhésion.)

Cette propriété, que lui coûte-t-elle? que lui rapporte-t-elle? Elle lui rapporte deux ou trois pour cent, vous le savez. Puis, avec l'impôt, avec l'usure, elle lui coûte dix pour cent. (C'est vrai! c'est vrai!) Et on dit que le paysan est cupide! (Mouvement.)

Que le gouvernement protège l'agriculture au lieu de protéger de grands coupables. (Applaudissements.) Oui, que le gouvernement protège l'agriculture, et le paysan ne sera plus avide; car, chez lui, ce n'est pas vice, mais nécessité. (Vive approbation.)

Eh bien! oui, voilà la vie habituelle du paysan. Maintenant, qu'il se présente un fléau imprévu, une inondation, un incendie, le choléra, qui court le premier sans penser à sa femme, à ses enfants qu'il va peut-être laisser sans pain? Ce même peuple que l'on calomnie. (Mouvement général.)

Disons-le franchement, Messieurs, la bourgeoisie fait ici ce que la noblesse et le clergé ont autrefois fait contre le tiers-état. (Très bien!) Je me rappelle, c'est un souvenir fugitif, qu'un jour, aux Etats de 1614, un homme du tiers-état disait, les mains jointes, à la noblesse et au clergé: « Vous qui êtes nos frères, venez-nous en aide, car nous sommes la nation. » Le clergé et la noblesse disaient: « Ce n'est pas vrai! » Et ils déclaraient que Savaroux (c'était le nom de ce généreux citoyen) devait se mettre à genoux et demander pardon. (Mouvement.)

Eh bien! Messieurs, voilà ce que la bourgeoisie, qui a si long-temps souffert et qui s'est émancipée par le secours du peuple, fait au peuple.

Ainsi, disons-le sincèrement, le peuple est digne de se représenter lui-même. (Oui! oui! Vous avez raison!) Eh! qui donc dans les chambres législatives peut et doit parler de ses douleurs et de ses misères? (Mouvement.)

Messieurs, vous allez voir que quand on souffre, on ne peut, on ne doit représenter que soi-même.

Je me rappelle que, dans cette mémorable séance du 4 août 1789, où, sur l'autel de la patrie, la noblesse s'abolissait, il y avait des hommes éloqués... oui, par la tête. L'Assemblée hésitait encore cependant... Un homme se présente, un paysan à la figure sévère, au costume grossier; il monte à la tribune et dit: « Oui, les titres de noblesse, il faut les déchirer; car j'ai été attelé comme une bête de somme à la charrue, car les miens ont battu les marais afin que le coassement des grenouilles n'empêchât pas les seigneurs de dormir! » Et l'Assemblée frémissante décréta à l'unanimité l'abolition de la féodalité. (Vive sensation.—Bravos répétés.)

Vous le voyez donc, toute forme de gouvernement qui serait en dehors de ce principe que le peuple a le droit de se représenter lui-même est une forme fautive. Je dis que celui qui paie l'impôt de ses sueurs, de son argent, le droit de prendre part au gouvernement qui dispose de toutes ses richesses. Voilà le droit, le sentiment du droit. (Adhésion.)

M. Ledru-Rollin, après avoir examiné la question de la réforme et montré qu'il faut admettre à la vie politique tous les citoyens, termine ainsi:

Ainsi donc, ô peuple! toi à qui je sacrifie tout ce que j'ai de force et de dévouement, recueille ces applaudissements qui sont aujourd'hui reportés vers toi pour te consoler de tes souffrances, et chaque soir, entre l'époque où la lumière quitte la terre et celle où la lumière ne t'est pas encore donnée, mets-toi à genoux en prononçant cet immortel symbole: Liberté, égalité, fraternité. (Sensation générale.)

Oui, liberté pour tous! liberté de conscience! liberté de la presse! liberté d'association surtout! car l'homme ne peut fraterniser qu'en voyant l'homme et en lui serrant la main. Le gouvernement qui isole l'homme est un gouvernement corrupteur. On agit sur l'homme isolé, on n'agit pas sur la nation entière. (Applaudissements unanimes.)

Salut aussi, sainte égalité! égalité devant la loi civile! égalité devant la loi politique!

Salut encore à la fraternité, à la fraternité établie par de grandes institutions de crédit qui fassent que l'homme ne pèse plus sur son semblable! Oui, salut à la fraternité, en ce sens que le travail soit récompensé! (Vive

adhésion.) La formule du droit au travail n'est pas suffisante; il faut encore que le travail soit un devoir, et qu'il n'y ait rémunération que par et pour le travail. (Acclamations.—Bravo! Travail pour tous!)

A combattre les deux grands fléaux de notre opinion, non pas la religion, je respecte les sentiments religieux, mais les simulacres de la religion; à faire triompher l'égalité, la fraternité contre une aristocratie qui, dans une république, veut opprimer la démocratie!... (Applaudissements prolongés.)

De toutes parts: Ils triompheront!

M. LEDRU-ROLLIN: Je le répète, Messieurs, ce sont de grandes sympathies dont la voix parle plus haut que les lois de septembre (Mouvement et adhésion.—Oui! oui! vous avez raison!), et qui permettent de proclamer que l'avènement de mon principe est à la veille de triompher. (Applaudissements.)

Je le répète, salut à toi, peuple! Quand tant d'hommes illustres et tant d'hommes de cœur ont sympathisé avec moi, ont applaudi à mes paroles, je ne puis te dire qu'une chose, je te reporte tous ces hommages qu'ils ont bien voulu m'accorder, à moi, son indigne défenseur.

Après ce discours, on vote des remerciements au président, des applaudissements à M. Ledru-Rollin (un membre avait même proposé d'aller le saluer à son balcon), à M. Huré, et à M. Dutileul, patriote qui avait prêté sa salle pour le banquet.

On s'est séparé à cinq heures, sans bruit, sans tumulte.

Afrique française.

Dans la nuit du 6 au 7 octobre dernier, la smala du caïd Bel-Kharoubi, de la tribu des Chéchébiâs (cerce de Ténès), fut mise en émoi par le bruit d'une arme à feu dont l'explosion partait de l'intérieur d'une des tentes. Suivi de ses chaouchs, le caïd se rendit immédiatement dans la tente du nommé Taieb-ben-Abd-el-Adi. Ce malheureux était étendu baigné dans son sang; il ne donnait plus aucun signe de vie. Sa femme était debout auprès de lui, tenant un pistolet à la main; elle avait assassiné son mari. Elle avouait le crime, mais il fut impossible d'obtenir la moindre explication sur les motifs qui l'avaient poussée à le commettre. Le caïd la fit attacher dans sa propre tente, et se retira en attendant le jour.

La nouvelle du crime fut bientôt répandue. Les parents de Taieb-ben-Abd-el-Adi s'assemblèrent. Attendre le jour pour que le caïd pût faire justice leur parut trop long; ils se décidèrent à une vengeance prompt et terrible. Quelques heures s'étaient à peine écoulées, que quatre d'entre eux, à la faveur de la nuit, s'étaient glissés dans la tente où la femme était attachée, et l'avaient assassinée.

Le caïd envoya, la nuit suivante, ses chaouchs pour saisir les quatre assassins; mais toute leur smala se révolta pour les arracher des mains des chaouchs, et ils prirent la fuite.

On voit que le grand principe de notre droit criminel: Nul ne doit se faire justice lui-même, est complètement inconnu des Arabes. Pour eux, le sang appelle toujours le sang.

Dans cet horrible drame des Chéchébiâs, ils ne veulent même pas attendre le jour pour obtenir justice. Le crime a été commis pendant la nuit: il faut que pendant la même nuit la vengeance soit assurée. Bien des années s'écouleront encore avant que nos idées de civilisation aient pu faire des progrès chez un peuple auquel les premières notions de la justice sont entièrement inconnues.

Chronique.

L'avant-dernière nuit, un incendie s'est manifesté dans la commune de Caluire, et, malgré les secours prompts et intelligents qui ont été apportés, on n'a pu préserver plusieurs habitations des ravages du feu. Les toitures de trois ou quatre maisons ont été brûlées. Elles étaient assurées. On évalue le sinistre à 1,500 f.

— Le concours pour l'internat des hôpitaux civils de Lyon a eu lieu les 8, 9 et 10 novembre, dans la grande salle du conseil, à l'Hôtel-Dieu. Les juges étaient: MM. Monfalcon, médecin en chef de l'hospice de la Charité; Fouilloux, médecin de l'Hôtel-Dieu; Potton, médecin de l'hospice de l'Antiquaille; Pointe, professeur à l'Ecole de médecine; Pétrequin, chirurgien en chef de l'Hôtel-Dieu; Colrat, chirurgien en chef de la Charité. Vingt candidats ont pris part au concours. Ceux qui ont été nommés aux douze places vacantes sont: MM. Bourland, Valadon, Roque, Gerin, Frachon, Phélieux, Bossu, Bouchard-Jambon, Matagrín, Dessaint, Michel.

— Dans la séance de rentrée de l'Ecole de médecine, M. le professeur Montain a proclamé les lauréats suivants:

1^{re} année: 1^{re} division, M. Grandmottet; 2^e division, M. Morel.

2^e année: 1^{er} prix, MM. Gentet frères; 2^e prix, M. Bourland.

3^e année: 1^{er} prix, M. Gallois; 2^e prix, M. Bavoil.

— La ville de Seyssel vient de perdre le doyen de ses habitants, M. Louis Carrel, âgé de 92 ans, surnommé *le patriarche de Seyssel*, né à Fontaines. Reçu avocat au parlement, il avait succédé à son père, en 1784, dans la charge héréditaire de capitaine-châtelain royal de la châtellenie de Seyssel. Le 27 décembre 1790, il fut élu juge de paix à la création de cette magistrature, et peu de temps après commandant de la garde nationale. Sous ces deux titres, il veilla aux droits de tous et sauvegarda autant que possible l'ordre et la tranquillité publique.

Plus tard, lorsqu'on voulut réorganiser la justice, il fut nommé juge au tribunal de Belley; mais il refusa autant par affection pour sa ville natale que par amour pour la retraite et la vie de famille.

M. Louis Carrel était le type des anciens bourgeois, simples de goûts, rigides de mœurs, exempts d'ambition, qui s'attachaient à leur ville natale comme le lierre au chêne, et qui mouraient pleins de jours, emportant avec eux l'estime et le respect publics.

— Dimanche dernier, pendant la grand-messe, un incendie a éclaté dans une maison de Sordey, commune de Pélussin (Loire). La population s'est portée avec le plus grand empressement sur le lieu du sinistre; mais malheureusement personne n'avait songé à se munir de seaux. M. le maire de Pélussin, dont le zèle se fait toujours remarquer dans ces pénibles circonstances, ne fut pas prévenu assez tôt, et, en son absence, personne ne se chargea de diriger les secours, lorsqu'enfin M. Goutorbe, notaire, et M. J. Fauriel, conseiller municipal, donnèrent l'exemple à toute cette foule, et, à l'arrivée de M. Julien du Colombier, tout était à peu près organisé. Mais beaucoup de temps, et un temps précieux, avait été perdu, et, malgré tous les efforts possibles, deux maisons ont été complètement détruites. Rien n'était assuré.

Les maisons incendiées appartenaient aux nommés Tranchant et Randon. C'est chez ce dernier que le feu a pris dans des genêts placés trop près du foyer, sous les yeux mêmes de la femme Randon, qui, faute d'eau et ayant perdu la tête, n'a rien fait pour l'éteindre.

La perte est minime, mais elle est grande pour ces malheureux, qui ont tout perdu, et dont l'un a cinq enfants. Elle s'élève à un total de 1,665 fr. pour Randon et de 1,736 fr. pour Tranchant. La gendarmerie, dirigée par son maréchal-des-logis, s'est fort bien comportée en cette circonstance. Il est à regretter que la commune n'ait aucun matériel de secours à incendie, le conseil ayant rejeté les demandes d'allocation qui lui ont été faites par son maire.

— Le 6 novembre, la mine de la Sibertière, commune de Saint-Jean-Bonnefond, à Saint-Etienne, a été subitement envahie par les eaux. Plusieurs ouvriers furent renversés et blessés légèrement, et se sauvèrent en faisant entendre le cri d'alarme. Le nommé Grangor

fil était au bas du puits lorsqu'il entendit le saut qui peut. Il saisit la corde de la benne de remonte et s'y tint suspendu jusqu'à dix mètres de hauteur; mais ses forces l'abandonnèrent; il tomba et resta mort sur place.

Les autres ouvriers ont trouvé leur salut dans les galeries supérieures.

— On écrit de Privas, 9 novembre, au *Courrier de la Drôme*:

« Hier sont arrivés à Privas, sous bonne escorte, trois individus inculpés de crimes emportant la peine capitale: 1^{er} Rose Jacqueminot, veuve de Joseph Teyre, native de Saint-Victor, demeurant à Tournon, qui doit comparaître aux assises de l'Ardèche dans les premiers jours de décembre prochain, comme accusée de sept empoisonnements ou tentatives d'empoisonnement, dont son mari et son fils, entre autres, auraient été victimes, et d'une foule de vols commis au préjudice des personnes qui l'employaient en qualité de domestique ou de femme de ménage; 2^e le nommé Magnolon, vouturier, des environs d'Annonay, accusé d'assassinat; 3^e la femme Espouset, aubergiste à Bourg-Saint-Andéol, accusée du même crime sur la personne de son mari.

» Tous trois ont été écroués en même temps à la maison d'arrêt.

» Nous avons déjà parlé de cette dernière. Il résulte des nouveaux renseignements que nous avons recueillis sur l'événement que cette femme était mariée en secondes noces depuis trois semaines seulement avec la victime, que l'irrégularité de sa conduite aurait soulevé l'indignation de son nouvel époux, et que celui-ci, jeune encore et sortant depuis peu de l'artillerie, aurait voulu lui faire quelques représentations; qu'alors sa femme, s'étant emportée, lui aurait plongé dans le sein un long couteau qui aurait traversé de part en part le malheureux Espouset.

» Nous devons ajouter que l'enfant, âgé de douze ans et demi, qu'elle aurait eu de son premier mari, serait complètement innocent du crime, et qu'il n'aurait été désigné comme complice de l'assassinat que par suite d'une combinaison affreuse de la part de sa mère. Celle-ci, s'il faut en croire des personnes qui se disent bien renseignées, aurait recommandé à l'enfant de déclarer qu'Espouset avait été tué de sa propre main et non de celle de sa mère; qu'en jetant sur son fils toute la criminalité de l'action, celui-ci resterait impuni, à cause de son âge qui devait le faire renvoyer comme ayant agi sans discernement. »

— La dépouille mortelle de M. le comte Bresson a dû arriver hier à Marseille sur la frégate à vapeur *le Magellan*, qui a dû quitter Naples le 7 au matin. M^{me} la comtesse Bresson accompagne sur le même navire le corps de son mari.

— Dimanche dernier, à Marseille, une scène à la fois plaisante et dramatique se passait dans une des allées latérales du Prado réservées aux promeneurs. Là, une dame fort gentille, accompagnée de son cavalier, descendait d'un élégant phaéton et se disposait à entrer chez Courty, où probablement avait été préparé d'avance un dîner confortable, lorsqu'une autre dame, dont on était loin de soupçonner la présence, s'est tout-à-coup élancée vers le couple fashionable, qu'elle a divisé impitoyablement.

Toutefois, la colère de cette femme irascible était loin d'être satisfaite, car, se dirigeant alors vers sa rivale encore stupéfaite d'une si brusque attaque, elle s'est portée sur elle à des actes d'une révoltante brutalité. Ni les traits intéressants de la victime, ni sa douceur naturelle, ni le goût et la distinction de sa toilette n'ont pu désarmer l'assaillante, dont la fureur augmentait en face du public ameuté.

Heureusement, à défaut du prudent cavalier, qui, se voyant compromis dans la querelle, avait jugé à propos de s'y soustraire par la fuite, quelques personnes raisonnables ont mis un terme à cette scène scandaleuse, et sont parvenues, non sans peine, à séparer les deux héroïnes, qui ont enfin abandonné le champ de bataille, couvertes d'égratignures et de contusions.

Jusqu'ici, nous n'avons pu avoir aucun renseignement précis sur le motif du combat; seulement, un de nos amis, rédacteur politique d'un journal de Marseille, et que le hasard avait amené au Prado, nous a dit que dans cette lutte féminine l'usurpation avait été vaincue par la légitimité. (Sémaphore.)

CONDITION DES SOIES DE LYON.

Jeudi 11 novembre. — Soies ouvrées, 42 ballots; soies grèges, 14 ballots; dernier numéro placé, 749.

Spectacles du 12 novembre 1847.

GRAND-THÉÂTRE. — Les Femmes Savantes, comédie. — Le Châlet, opéra-comique. — La Sylphide, ballet-pantomime.

THÉÂTRE DES CÉLESTINS. — Le Chevalier de Maison-Rouge, ou un Episode du temps des Girondins, drame en cinq actes et douze tableaux.

CHAMBRE DE COMMERCE DE LYON.

Etat de situation de l'entrepôt des soies au 31 octobre 1847.

Quantités restées en entrepôt au 30 septembre 1847.

Soies moulonnées: 209 balles pesant 24,695 kilogrammes. — Soies grèges: 504 b. p. 66,174 k. — Bourre de soie cardée: 3 b. p. 175 k.

TOTAL: 716 b. p. 91,044 k.

Quantités entrées pendant le mois d'octobre 1847.

Soies moulonnées: 465 b. p. 49,644 k. — Soies grèges: 272 b. p. 56,627 k. — Bourre de soie cardée: 5 b. p. 851 k.

TOTAL: 740 b. p. 87,162 k.

Quantités sorties pendant le mois.

POUR LA CONSOMMATION. — Soies moulonnées: 465 b. p. 49,512 k. — Soies grèges: 205 b. p. 23,581 k. — Bourre de soie cardée: 4 b. p. 851 k.

TOTAL: 670 b. p. 73,524 k.

POUR LE TRANSIT. — Soies moulonnées: 1 b. p. 150 k. — Soies grèges: 12 b. p. 1,589 k. — Bourre de soie cardée: » b. p. » k.

TOTAL: 13 b. p. 1,739 k.

Destination donnée aux soies expédiées en transit.

Soies moulonnées: Angleterre. — Soies grèges: id.

Quantités restant en entrepôt au 31 octobre 1847.

Soies moulonnées: 208 b. p. 24,917 k. — Soies grèges: 561 b. p. 75,851 k. — Bourre de soie cardée: 4 b. p. 195 k.

TOTAL: 773 b. p. 100,945 k.

Tableau comparatif des quantités de soies françaises exportées par la douane de Lyon en octobre 1847 et 1846.

Octobre 1847.

SOIES ÉCRUES. — Grèges: » k. » g. — Moulonnées: 1,459 k. 33 g.

SOIES TEINTES. — A coudre ou à broder: 814 k. 51 g. — Propres à la fabrication des tissus: 156 k. 25 g.

TOTAL: 2,450 k. 09 g.

Octobre 1846.

SOIES ÉCRUES. — Grèges: » k. » g. — Moulonnées: 2,208 k. 84 g.

SOIES TEINTES. — A coudre ou à broder: 1,559 k. 28 g. — Propres à la fabrication des tissus: 394 k. 11 g.

TOTAL: 4,162 k. 25 g.

DIMINUTION POUR 1847: 1,752 k. 14 d.

BULLETIN DES SOIES.

La mesure prise par le ministère anglais, et qui a été accueillie en France comme devant mettre fin à la crise financière d'outre-mer, commençait à produire son effet sur les marchés du Midi. Les prix, pendant quelques jours, sont devenus plus fermes, et les détenteurs de grèges montraient moins d'empressement à se débarrasser de leurs produits. Cette confiance

a été de courte durée; des avis de Londres, de Lyon et de Saint-Etienne ont représenté la situation comme étant peu satisfaisante et donnant peu d'encouragement pour l'avenir. Le calme est revenu sur les marchés de production; la marchandise est plus offerte, et les acheteurs moins désireux de se livrer à de grandes opérations.

A Joyeuse, le 5 courant, on payait les bonnes soies d'achat des environs 43 à 46 f. 50 c. le kilogramme; quelques marchés exceptionnels, 48 f. 50 c. le kilogramme. Il y avait peu de marchandise.

A Aubenas, le 6 courant, le marché a été calme, et la marchandise, surtout en beau, très peu abondante; on la payait 43 à 46 f. le kilogramme. Comme à Joyeuse, on a payé pour quelques belles parties jusqu'à 48 f. 50 c. le kilogramme.

Sur ces deux places, la matière n'abonde pas; ceux qui cherchent à vendre le font par nécessité, mais la marchandise qui est entre bonnes mains court les chances de l'avenir et ne montre pas. De leur côté, les acheteurs vont du jour au jour et ne cherchent pas à faire des achats d'une grande importance.

A la foire de Barjac du 2 courant, on a fait quelques affaires en soies des environs dans les prix de 41 à 45 f. le kilogramme.

Ces soies, d'un titre un peu ferme, quoique très colorées, sont au-dessous de celles que l'on trouve sur les marchés de l'Ardeche. A cette foire, la marchandise inférieure, qui avait peu de preneurs, se cédait de 56 à 58 f. le kilogramme.

C'est celle sur laquelle la baisse a le plus d'action.

A Anduze et à Alais, on a fait cette semaine, du 1^{er} au 6, quelques balles en filature 5/4, 9/10 d., à 63 f. le kilogramme, et en 12/15 d., à 65 f. le kilogramme.

Les fileurs de ce pays, quoique un peu chargés de marchandise, feront encore bonne contenance pendant quelque temps avant de céder au-dessous de ces prix.

A Uzès et sur les bords du Rhône, on trouverait chez les détenteurs plus de dispositions à la vente. Ils ont en mains une grande partie de leurs produits et feraient de bonnes conditions s'ils trouvaient l'occasion de vendre.

On peut en dire autant de Nîmes et d'Avignon; mais ce sont des localités qui ne font pas de concurrence au grand beau, surtout en titre fin.

A Marseille, il y a eu pendant la semaine dernière des transactions importantes provoquées par la baisse sur l'article; elles ont consisté en :

41 balles Salonique, 45 — 21 — le demi-kilogramme.
26 balles Balta, 41 — 41 25
27 balles Brousse P. G., 45 — — —
45 balles Brousse L. G., 45 — — —
22 balles Sellé, 45 — 45 —
42 balles Andrinople L. G., 41 30 42 30

On s'attend à recevoir encore 430 balles, ce qui portera le dépôt à 1,800 balles environ.

(Courrier de la Drôme.)

NOUVELLES DIVERSES.

Un banquet réformiste s'organise à Compiègne. Nous apprenons, en outre, que la manifestation des patriotes d'Alby aura lieu le 21 novembre courant. La commission chargée de la préparer a fait appel à toutes les nuances de l'opposition, en adressant des lettres à MM. Arago, Ledru-Rollin, Garnier-Pagès, de Genoude, Berryer, de Larochejaquelein, Odilon Barrot, Duvergier de Hauranne, Léon de Malville, de Lamartine, Joly, Pagès (de l'Arrière), Charles d'Aragnon, de Lasteyrie, Sarrans jeune, Louis Blanc, Béranger.

La frégate la *Cléopâtre*, ayant à bord le contre-amiral Cécille, est entrée en rade de Brest le 3, venant de Mayotte.

Ce bâtiment, qui est monté par 449 hommes d'équipage, est parti de Mayotte le 15 août dernier. Il y a laissé les bricks le *Volligeur* et le *Ducoudré*, dont les équipages jouissaient d'une santé parfaite.

De Mayotte la *Cléopâtre* s'est dirigée vers l'île Sainte-Hélène, où elle a séjourné du 22 au 24 septembre.

Cette frégate était partie de Brest au mois de janvier 1843.

Le 5 octobre dernier, il y avait à Manchester 24,317 ouvriers filateurs travaillant à pleine journée, 7,936 à demi-journée, et 8,736 tout-à-fait sans travail. Le 2 novembre, le nombre des premiers n'était plus que de 14,861, celui des seconds s'était élevé à 14,578, et celui des ouvriers sans travail à 11,616. A Ashton, toutes les manufactures de coton, à l'exception de deux, sont fermées; à Blackburn, il y en a seize; à Stockport, dix-sept; à Dukinfield, dix; à Burnley, six, et à Wigan, deux. A Bolton, plus de 4,000 ouvriers sont sur le pavé, et un nombre double ne travaille plus qu'à demi-journée.

Une femme d'Andisques, hameau d'Isques (Belgique), est accouchée mercredi dernier, après une gestation de sept mois, de quatre enfants vivants, trois garçons et une fille. Trois sont déjà morts, et l'on craint pour le survivant.

Le Gérant responsable, B. MURAT.

RHUMES. Toux, catarrhes, gripes, toujours guéris par une seule boîte de **TABLETTES LAROCHE** au LICHEN. — Prix: 1 f. 25 c. et 70 c. — Rue Saint-Polycarpe, 10; à la pharmacie des Célestins; Simon, à Vaise; Rigolot, à Saint-Etienne; Paquelin, à Chalon; Voituret, à Mâcon; Ravet, à Bourg.

Bourse de Paris du 10 novembre 1847.

Une foule considérable était rassemblée ce matin au passage de l'Opéra

pour connaître le chiffre auquel l'emprunt était souscrit. Les affaires étaient languissantes. Quelques-unes avaient été faites entre 77 50 et 77 40. Au moment où l'on a su que l'emprunt avait été souscrit à 75 25, coupon détaché, le 5 0/0 est tombé subitement à 77 1/2, puis en quelques secondes il est remonté à 77 50, mais pour retomber de nouveau à 77 03. Il a ouvert au parquet à 76 70. Pendant la première demieure les mouvements ont été très variés. Plusieurs fois le 5 a paru vouloir fléchir; mais comme l'emprunt a continué à monter et qu'il s'est élevé jusqu'à 76 95, le 5 a fini par suivre le même mouvement, et il a fermé au parquet à 76 03, après avoir été à 77, et dans la coulisse à 77 32 1/2. Affaires très minimes.

CHEMINS DE FER.		COMPTANT.		LIQUID. COUR.		LIQ. PROCH.	
		1 ^{er} cours.	dernier cours.	1 ^{er} cours.	dernier cours.	1 ^{er} cours.	dernier cours.
Paris à Orléans.	»	»	»	1201 25	1201 25	1205 75	1202 50
prime d. 10.	»	»	»	1201 25	1201 25	1213	»
Paris à Rouen.	»	»	»	925	926 25	930	927 50
prime d. 10.	»	»	»	926 25	928 75	933	938 75
Avignon à Marseille	»	»	»	563	567 50	563	570
prime d. 10.	»	»	»	570	573	572 50	587 50
Orléans à Vierzon.	»	»	»	580	»	583 75	»
prime d. 10.	»	»	»	563 75	565	565	565
Chemin du Nord	»	»	»	565	567 50	571 25	»
prime d. 10.	»	»	»	410	»	410	411 25
Paris à Lyon.	»	»	»	»	»	»	»
prime d. 10.	»	»	»	650	657 50	653	657 50
Mines de la Loire.	»	»	»	650	652 50	663	672 50
prim. de 10.	»	»	»	»	»	»	»

Bourse de Lyon d'aujourd'hui 12 novembre.

CHEMINS DE FER.		COMPTANT.		LIQUID. COUR.		LIQ. PROCH.	
		1 ^{er} cours.	dernier cours.	1 ^{er} cours.	dernier cours.	1 ^{er} cours.	dernier cours.
Paris à Orléans.	»	»	»	1201 25	1201 25	1205 75	1202 50
prime d. 10.	»	»	»	1201 25	1201 25	1213	»
Paris à Rouen.	»	»	»	925	926 25	930	927 50
prime d. 10.	»	»	»	926 25	928 75	933	938 75
Avignon à Marseille	»	»	»	563	567 50	563	570
prime d. 10.	»	»	»	570	573	572 50	587 50
Orléans à Vierzon.	»	»	»	580	»	583 75	»
prime d. 10.	»	»	»	563 75	565	565	565
Chemin du Nord	»	»	»	565	567 50	571 25	»
prime d. 10.	»	»	»	410	»	410	411 25
Paris à Lyon.	»	»	»	»	»	»	»
prime d. 10.	»	»	»	650	657 50	653	657 50
Mines de la Loire.	»	»	»	650	652 50	663	672 50
prim. de 10.	»	»	»	»	»	»	»

AVIS. Le public est prévenu que le sieur BERNARD, marchand de vaches, demeurant rue Neuve-des-Charpennes, arrivera de Suisse le 13 novembre, jour de la foire de Villeurbanne, avec un troupeau de vaches de premier choix. (1236)

AVIS.

Reine-Marguerites nouvelles. Riche collection chez M. Gomet, marchand-grainier, rue Grenette, n° 36.

Ces Reine-Marguerites, les plus belles qu'on ait encore vues à Lyon, effacent, par la variété de leurs couleurs, les *Dathias les plus beaux*.

Prix de la collection globuleuse de 150 variétés: 1 fr.

Reine-Marguerites pyramidales, collection de 80 variétés: 1 f.

Ellets flamands, récoltés sur les plus beaux pieds de Flandre, collection royale très variée: 1 fr.

Oignons à fleurs pour serres, pour appartements et pour pleine terre, collection des plus variées. (2498)

ATELIERS

De la rue de Jarente, 16.

PONT ET COMPAGNIE.

Propriétaires de tous les modèles et ateliers des anciennes maisons FAUCILLE et LOGNOS.

Grand assortiment de fourneaux de cuisine, portatifs et maçonnés, calorifères et cheminées, le tout garanti. (2463)

PLUS DE DOULEURS!

Par le **Topique-Bertrand**, pharmacien-chimiste, on guérit les rhumatismes, maux de tête, d'estomac, de poitrine, etc.

Pour les ventes en gros, à Lyon, place Bellecour, 12; à Paris, rue des Lombards, 37. — (Voir l'instruction). — Prix, selon la grandeur: 25 centimes et au-dessus. (3460)

MÉDAILLE D'HONNEUR

de l'Académie de l'Industrie.

BANDAGE HERNIAIRE

à pelote mécanique, sans sous-cuisse.

Approuvé par la Société de Médecine de Lyon, et reconnu supérieur à tous ceux inventés jusqu'à ce jour.

Le mécanisme de ce Bandage a pour but de fixer la pelote sur l'anneau de la hernie inguinale ou crurale, sans qu'elle puisse être déplacée par aucune position du corps, qu'elle ne gêne dans aucun de ses mouvements.

Se vend chez les inventeurs et seuls propriétaires, **Goly** père et fils, mécaniciens-orthopédistes et bandagistes, rue de Puzy, 11, quartier Perrache. (1213)

PLUS D'ARSENIC !!!

Contre les rats, taupes et cafards, **Pâte phosphorée** pour leur destruction prompte et infailible. — **Essence phosphorée** contre les punaises, les fourmis et leurs œufs. — Par **LARDET**, pharmacien-droguiste, place de la Préfecture, 16, à Lyon. 7016)

LYON. — IMPRIMERIE BOURSY FILS, Rue Poulallerie, 19.

Etude de M^e Ruby-Louis, avoué à Lyon, rue de l'Herberie, 5.

VENTE PAR EXPROPRIATION FORCÉE, le samedi vingt novembre 1847.

En l'audience des criées du tribunal civil de Lyon, PALAIS DE JUSTICE, PLACE DE ROANNE, à l'heure de dix du matin à deux de relevée.

Il sera procédé à la vente par voie d'expropriation forcée :

1^o **D'UNE MAISON** construite en maçonnerie, pierres et pisé, ayant caves voûtées, rez-de-chaussée et deux étages au-dessus ;

2^o **D'UN PETIT BATIMENT** dans lequel est un lavoir.

Le tout situé à Collonges-au-Mont-d'Or, saisi au préjudice des mariés l'Hopital fils et Vondière. (3423)

Etude de M^e Guillemin, avoué à Lyon, rue de la Loge-du-Change, 4.

VENTE,

En l'audience des criées du tribunal civil de Lyon Du samedi onze décembre 1847, à midi précis.

D'UNE TERRE

ET D'UNE PETITE MAISON D'HABITATION, avec hangar, cour, aisances et dépendances.

Le tout d'un seul tènement, d'une contenance d'un hectare quarante-deux ares environ, situé à la Guillotière, lieu de la Buire, à l'angle du chemin des Pins, allant du chemin du Sacré-Cœur à la route de Crémieu et au chemin de la Buire.

Cette propriété appartient aux mariés Vincent et Richard, et est exploitée par le sieur Servajean, dit Francillon, qui habite la maison.

Mise à prix..... 7,000 f. (4930)

Etude de M^e Vincent, notaire à Bourg. **VENTE VOLONTAIRE ET PAR LICITATION, entre majeurs,**

AVEC ADMISSION DES ÉTRANGERS, Le dimanche 21 novembre 1847, à onze heures du matin, PAR-DEVANT M^e VINCENT, NOTAIRE A BOURG, ET EN SON ÉTUDE, RUE CLAVAGNY, n° 9,

et aux enchères,

D'UNE GRANDE MAISON,

Sise à Bourg, rue Bourgmayor, n° 14.

Cette maison a une issue sur la place de la Prison, et provient de la succession de M^{me} Jogues. Elle est composée, au rez-de-chaussée, de quatre pièces, avec deux caves et trois caveaux voûtés; au premier étage, de six pièces; au deuxième étage, de cinq pièces, et de vastes greniers au-dessus; d'une cour avec hangars ou bûchers, d'une pompe, une écurie, une remise et un corps de bâtiment au-dessus, composé de deux pièces et de deux cabinets avec greniers.

S'adresser, pour voir la maison, à Bourg, à MM. Ogues et Porcelon, et pour tous renseignements, à M^e Vincent, notaire, dépositaire du cahier des charges. (6008)

AVIS. M. BENOIT, pharmacien, successeur de M. DEMENTION depuis douze ans, continue, comme par le passé, à fabriquer et à tenir dépôt des remèdes usuels de sa pharmacie, tels que **sirap anti-rachitique et vermifuge, huile philosophique**, etc.

Il demeure toujours grande rue Mercière, n° 34. (2488)

Librairie scientifique et médicale de CHARLES SAVY jeune, place Louis-le-Grand, 14.

NOUVELLES PUBLICATIONS.

Instruction pour les Bergers et pour les Propriétaires de Troupeaux, avec d'autres ouvrages sur les moutons et sur les laines; par DAUBENTON. — Un volume in-8° avec 13 planches. — Prix: 8 f. — Ouvrage rare.

Le Traité de la Culture des Champignons, contenant la manière de les faire venir dans les caves, les carrières, les appartements, et en plein air; ouvrage accompagné d'une vue perspective de la disposition des couches d'ins les carrières de Lentilly, près Paris, de plusieurs planches coloriées et de figures sur bois pour servir à l'intelligence du texte; par VICTOR PAQUET, jardinier, rédacteur en chef du *Journal d'Horticulture pratique*, auteur de l'*Almanach horticole*, etc. — Paris, 1847. — Un volume in-12. — Prix: 3 f. 50 c.

Almanach horticole pour 1848, calendrier complet du jardinier. — Un volume in-18. — Prix: 75 c. (7945)

LE SIROP LAROCHE

d'écorces d'oranges amères, TONIQUE ANTI-NERVEUX, en régularisant les fonctions de l'estomac et des intestins, détruit la constipation, guérit la diarrhée et la dysenterie, les maladies nerveuses, les gastrites, gastralgies, rétablit la digestion, prévient la langueur, le dépérissement, la débilitation, abrège les convalescences. — 3 f. le flacon. — On évitera les contrefaçons en exigeant les cachet et signature Laroche. — Dépôt spécial chez M. Vernet, pharmacien à Lyon. (7465-8500)

Etude de M^e Vuy, notaire à Lyon, quai St-Antoine, n° 11.

A VENDRE UNE PROPRIÉTÉ très rapprochée de Lyon, entre le Rhône et le chemin de fer de Saint-Etienne, sur laquelle existent des bâtiments considérables et en très bon état, propres à recevoir un grand établissement religieux ou industriel. (6430)

ON DESIRE ACHETER :

Les n°s 2063 du *Précurseur*, 16 août 1833; 994 du *Censeur*, 4 février 1838; 2695 du *Journal du Commerce* de Lyon, 13 mars 1842.

S'adresser à M. Genetier, place Bellecour, façade du Rhône, n° 7. (2496)

A VENDRE pour cause de cessation de commerce, un **fonds de café** bien achalandé et situé sur une place de marché dans un des faubourgs les plus populeux de Lyon. — S'adresser à M. Jolidon, marchand de meubles, rue Belle-Cordière, n° 1. (1211)

VINS DE BORDEAUX.

La maison de Bordeaux, déterminée par les nombreuses relations que ses voyageurs ont formées à Lyon, vient d'y établir un DÉPÔT PERMANENT. Elle vend en gros et en détail, et veut rendre accessibles à toutes les fortunes les VINS DE BORDEAUX, indispensables dans les maladies, indispensables encore dans les fêtes. Ses facilités pour les transports lui permettent d'en livrer, garantis parfaitement naturels de Bordeaux, à un franc la bouteille au comptant. Ces vins n'arriveront à Lyon qu'après un voyage sur mer. — Dépôt: rue Boissac, 7. (1143)

MALADIES DE POITRINE.

Le pectoral que les médecins prescrivent de préférence contre les Maladies de Poitrine, et dont la réputation s'accroît chaque jour, est l'excellente **PÂTE DE GEORGÉ**, pharmacien d'Epinal (Vosges). Elle se vend moitié moins que les autres, par boîtes de 1 f. 25 c. et de 65 c., dans toutes les meilleures pharmacies de Lyon, et principalement chez MM. LARDET, place de la Préfecture, 16, VERNET, place des Terreaux, 15, et à la pharmacie des Célestins; Saint-Etienne, GARNIER-MARTINET, pharmacien, place de Foy, 1; Chalon-sur-Saône, FOURCHIER-MOSSEL, Grande-Rue; Mâcon, FAIVRE, confiseur, Grande-Rue, 56, et Genève (Suisse), ROUZIER.

M. GEORGÉ a obtenu deux médailles d'or et d'argent pour la supériorité de sa Pâte pectorale. (3825)

BANQUE DE LYON.

Une tentative a été faite pour contrefaire les billets de 250 f. de la Banque de Lyon, mais elle n'a réussi qu'imparfaitement, et il est très facile de distinguer ces faux billets des véritables. Ils sont imprimés sur une double feuille de papier blanc sur lequel on a passé un corps gras pour lui donner de la transparence et une légère teinte jaune verdâtre. Le filigramme clair portant les mots *deux cent cinquante francs*, au lieu d'être produit au moment de la fabrication du papier et d'être plus clair que le reste du billet, est d'un blanc mat qui disparaît presque entièrement lorsqu'on le regarde le jour en travers. Le filigramme mat *Banque de Lyon* est plus imparfait encore, étant produit par une teinte jaune plus foncée que le reste du billet, disparaissant également en le regardant au jour. Enfin, ces billets sont reconnaissables à la première vue, et sans qu'il puisse y avoir la moindre hésitation, lorsqu'on en regarde l'envers.

Le faussaire s'est borné à employer un papier très mince dont la transparence est augmentée par le corps gras qui le couvre, de manière que le dessin ne paraît à l'envers qu'au moyen de cette transparence; mais aucun trait n'est parfaitement distinct comme dans les véritables. Cette remarque est surtout sensible dans les deux timbres noirs portant des lettres blanches; quoique ces lettres soient beaucoup plus grosses, il est impossible d'en lire une seule à l'envers des billets contrefaits, tandis que tout se lit avec la plus grande facilité sur les véritables au verso comme au recto. Enfin, il est facile de les reconnaître au simple contact, le papier en étant mou et sans soutien. (2497)

SIROP PECTORAL DE MACORS

AU MOU DE VEAU,

Pour Rhumes, Gripes, Enrouements et Irritations de Poitrine.

Ce Sirop, composé en 1784, est le type de tous les médicaments de ce genre préparés depuis cette époque; ses propriétés calmantes et expectorantes lui ont toujours sur eux conservé une supériorité incontestable et une préférence méritée.

A Lyon, chez l'inventeur MACORS, pharmacie Macors et GUILLEMINET, rue Saint-Jean, 50; à Paris, pharmacie FAYARD, rue Montholon, 18. On y trouve également le véritable **SIROP VERMIFUGE** pour les maladies des enfants.

Dépôts à Lyon.

M. VERNET, pharmacien aux Terreaux; M. LARDET, pharmacien, place de la Préfecture. (39 06)